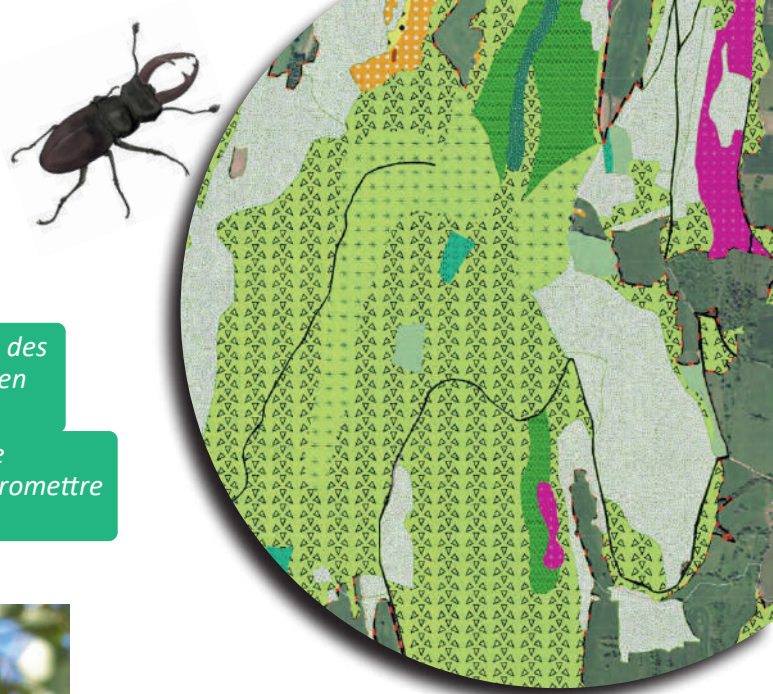


Focus sur...

les nouvelles données acquises sur les milieux forestiers

En parallèle des contrats Natura 2000 et de la sensibilisation des acteurs locaux, il est nécessaire de compléter et d'actualiser en continu les informations naturalistes disponibles sur le site.

Sans une connaissance fine des enjeux en présence, de mauvaises orientations pourraient être prises et compromettre la conservation de certains habitats ou espèces.



Chevêchette d'Europe

Etude des petites chouettes de montagne

Entre octobre 2019 et mars 2020, trois étudiants de la licence professionnelle ATIB (Analyses et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité) de l'université de Lyon ont mis en place une étude portant sur deux petites chouettes de montagne : la chevêchette d'Europe *Glauclidium passerinum* et la chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*. Ces deux chouettes, dont la taille est inférieure à celle d'un merle pour la première et à celle d'un choucas pour la seconde, font partie des **espèces emblématiques des forêts d'altitude**. Leur écologie est étroitement liée à celle des pics dont les loges (cavités), creusées dans les troncs puis abandonnées, sont utilisées par ces deux espèces pour la nidification.

Les résultats de cette étude ont mis en évidence, sur le quart nord-est du site Natura 2000, la présence de 4 à 8 individus de chevêchette (dont un couple) et de 3 individus de chouette de Tengmalm. Ces informations permettront de mieux prendre en compte la présence des petites chouettes de montagne dans les documents de gestion forestière et de mettre en place des actions de conservation favorisant les bois matures.

Etude cartographique des milieux forestiers

La mission d'amélioration des connaissances naturalistes s'est aussi traduit en 2020 par **l'étude et la cartographie de 2 800 hectares de forêts** situées sur huit communes du site Natura 2000 (Cernon, Condes, Cornod, Onoz, Saint-Hymetière-sur-Valouse, Thoirrette-Coisia, Valzin en Petite Montagne, Vescles).

Confiée à un prestataire, cette étude a permis d'identifier 45 groupements végétaux différents sur la zone cible. Les habitats dits "d'intérêt communautaire", car inscrits à l'annexe I de la directive européenne "Habitats-faune-flore", recouvrent 1 500 hectares, soit plus de la moitié de la surface cartographiée. Au total, **14 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 considérés comme prioritaires à l'échelle européenne**, ont été identifiés. Parmi ces habitats, la hêtraie représente 60 % de la surface, la tillaie et la hêtraie-sapinière 30 %.

Ces nouvelles données seront valorisées dans le cadre d'actions de sensibilisation (propriétaires et gestionnaires forestiers, grand public...) et de préservation de ces milieux remarquables.



Consultez les rapports d'étude sur le site internet du site Natura 2000, rubrique Documents à télécharger

CONTACT & CRÉDITS

Crédits photographiques : Terre d'Emeraude Communauté, Alix GUEDOU
Dessins : Sylvain JULLIAN, Bruno VACARO/DREAL BFC
Impression : ABM Graphic

Avec le soutien de :



Terre d'Emeraude Communauté
Service Natura 2000
15, rue des Tilleuls
39240 Arinthod
03 84 25 39 78

natura2000@petitemontagne.fr

<http://petitemontagnedujura-n2000.fr/>

ACTUALITÉS

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2021

En 2021, un nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) sera déposé pour le site Natura 2000. Son objectif : actualiser les enjeux agro-écologiques du territoire et prioriser les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) adaptées à ces enjeux. Comme annoncé par la Région et l'État, les exploitations engagées lors des campagnes 2015 et 2016 seront prioritaires pour contractualiser en 2021. Quant au projet qui sera déposé en début d'année, il renforcera l'accompagnement des exploitations, le suivi de la mise en oeuvre des MAEC et l'évaluation de leur efficacité.

ATELIER D'AGRICULTEURS

Dans la continuité du concours "Pratiques agroécologiques - prairies et parcours" et de la formation 2019 sur les prairies naturelles, un atelier sur la valorisation des prairies et des communaux dans les systèmes d'exploitation sera mis en place en 2021 avec un groupe d'agriculteurs volontaires. L'objectif sera d'apporter un soutien technique aux exploitants désireux de concilier objectifs de production fourragère et préservation du milieu naturel.

La lettre

Natura 2000

Petite Montagne du Jura

N°3 Janvier 2021



Editorial

Lors du comité de pilotage du 28 janvier 2020, suite à la fusion des communautés de communes, l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » a été confiée à Terre d'Emeraude Communauté, qui succède ainsi à la Communauté de communes Petite Montagne.

Un statut qui lui confère plusieurs missions : mettre en place des actions de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; porter à la connaissance des acteurs locaux les enjeux écologiques du site ; améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel ; informer et sensibiliser les publics ; animer la gouvernance du site. Avec un seul objectif : maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces pour lesquels le site a été désigné.

Sur ce point, même si l'État français a choisi de mettre en œuvre Natura 2000 par la voie contractuelle (adhésion volontaire aux contrats et charte), il est tenu à une obligation de résultat. L'évaluation de l'incidence des activités humaines au titre de Natura 2000 constitue ainsi un outil complémentaire permettant de prévenir les atteintes à la biodiversité.

Ce dispositif, qui existe depuis 2001, a évolué au fil des années pour inclure un champ plus large d'activités, au travers de trois listes complémentaires : nationale, régionale et départementale. Les pages qui suivent ont pour objectif d'aider tout un chacun à y voir plus clair dans ces démarches.

Autre volet de l'animation Natura 2000 développé dans cette lettre : l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes, que ce soit au moyen d'études scientifiques ou des contributions d'étudiants, qui confirme un peu plus la richesse naturelle du territoire et sa responsabilité particulière en matière de préservation de la biodiversité !

Vous l'aurez compris, notre ambition collective est de vivre, de travailler et de s'épanouir en harmonie avec la Nature. Une Nature qui, avec ses ressources en eau et sa biodiversité, constitue une richesse patrimoniale et vitale que nous devons préserver pour notre bien et celui des générations futures.

Franck GIROD,
Vice-Président en charge de la biodiversité
à Terre d'Emeraude Communauté,
structure animatrice



Bien peu d'animations nature en 2020...

Contexte sanitaire oblige, seules 4 animations sur les 16 initialement prévues ont eu lieu en 2020. Nous espérons être en mesure de proposer un programme plus étoffé en 2021 !

Contribuez à l'enquête 2021 sur les chauves-souris

Entre mars et septembre 2020, une stagiaire rejoindra l'équipe Natura 2000 pour étudier les gîtes de reproduction des chauves-souris, notamment des espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Sa mission sera de mettre à jour les informations déjà connues du service et de rechercher de nouveaux gîtes sur l'ensemble du site Natura 2000 "Petite Montagne du Jura". Ses recherches porteront principalement sur les **colonies de mise bas en milieu bâti** : habitations, combles, granges, écoles, églises, ponts, etc.

Les résultats obtenus permettront au service Natura 2000 de mieux connaître les lieux de reproduction des chauves-souris et de proposer des **actions en faveur de la conservation et de la cohabitation avec ces mammifères nocturnes**.

Communes concernées par l'étude : Arinthod, Aromas, Beffia, Cernon, Chambéria, Charchilla, Charnod, Chavéria, Condes, Cornod, Coyron, Dompierre-sur-Mont, Dramelay, Écrille, Genod, Gigny, La Boissière, La Tour-du-Meix, Maisod, Marigna-sur-Valouse, Meussia, Montlainsia, Monnetay, Montfleur, Montrevel, Onoz, Orgelet, Plaisia, St-Hymetière-sur-Valouse, Sarroigna, Thoirette-Coisia, Val Suran, Valzin en Petite Montagne, Vescles, Vosbles-Valfin.



Il y a très longtemps que certaines espèces de chauves-souris utilisent nos bâtiments en été pour la mise bas. Si vous avez connaissance de leur présence dans votre habitation (cave, grenier, derrière les volets...) ou si vous avez besoin de conseils, **contactez le service Natura 2000 au 03 84 48 85 15 ou par mail à as.mennetrier@petitemontagne.fr.**

DOSSIER

ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

Prendre en compte les enjeux du site Natura 2000 dans les activités

Le classement d'un site Natura 2000 n'exclut pas la réalisation d'activités ou la mise en œuvre de projets d'aménagement, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié sa désignation.

Le dispositif d'évaluation d'incidences Natura 2000 permet d'assurer cet équilibre entre protection de la biodiversité et activités humaines.

Pourquoi rédiger une évaluation d'incidences Natura 2000 ?

Certaines activités, qu'elles aient lieu dans le périmètre d'un site Natura 2000 ou en dehors, qu'elles soient pérennes ou éphémères, sont susceptibles d'avoir une incidence sur son état de conservation : altération de la végétation, perturbation d'une ou plusieurs espèces...

En anticipant les effets prévisibles d'un projet sur l'environnement, l'objectif de l'évaluation d'incidences Natura 2000 est de vérifier que les actions prévues ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, voire d'adapter le projet de manière à prévenir d'éventuels dommages.

Exemple : pour une manifestation sportive, cela peut consister en une modification de l'itinéraire, la matérialisation de secteurs fermés au public...

En résumé, **l'évaluation d'incidences permet de concevoir des projets compatibles avec la préservation du site Natura 2000.**

La démarche en quelques mots



L'évaluation d'incidences :

donne lieu à un document dont la rédaction est **à la charge du porteur de projet** (maître d'ouvrage, organisateur...), si nécessaire avec l'appui d'un bureau d'études,

est **proportionnée** à la nature et à l'importance du projet et de ses incidences,

est **ciblée** sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000,

doit être menée **le plus tôt possible** : plus les enjeux de biodiversité sont pris en compte en amont, plus il est aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.

Quand dois-je faire une évaluation d'incidences de mon projet ?

Les activités pour lesquelles cette évaluation est obligatoire sont répertoriées dans 3 listes :

LISTE NATIONALE

(article R414-19

du code de l'environnement)
> s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain

LISTE LOCALE 1/RÉGIONALE

(arrêté préfectoral du 23/06/2011)

> concerne des activités (autres que celles de la liste nationale) qui relèvent déjà d'un encadrement administratif (déclaration, autorisation...)

LISTE LOCALE 2/DÉPARTEMENTALE

(arrêté préfectoral du 18/07/2019)

> comprend des activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement administratif : on parle de régime *propre* à Natura 2000



Ces 3 listes sont consultables en ligne, sur le site internet du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » (rubrique *Documents à télécharger*).

Quelques exemples d'activités concernées (liste non exhaustive)



- Affouillement ou exhaussement de sol (sous conditions)
- Travaux sur parois rocheuses ou cavités souterraines
- Entretien, réparation, renforcement de pont
- Exploitation de carrière
- Stockage ou dépôt de déchets inertes

- Installation d'ouvrage de production/transport d'électricité (solaire, éolien, pylônes, selon puissance/hauteur)



- Documents de gestion forestière, certaines coupes
- Création de voie forestière/pastorale/place de dépôt de bois
- Retournement de prairie permanente/temporaire de plus de 5 ans
- Arrachage de haie



- Activité soumise à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Création de plan d'eau de surface > 0,05 ha
- Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais de surface > 0,01 ha



- Homologation de circuit
- Manifestation sportive de véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation
- Rassemblement exclusivement festif à caractère musical
- Manifestation sportive sur voies publiques (si classement et/ou plus de 600 participants)
- Création de chemin pédestre, équestre ou cycliste

- Document de planification soumis à évaluation environnementale



Questions pratiques ?

Où trouver les informations utiles ?

- sites internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr) et de la DDT du Jura (www.jura.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires)
> **pour télécharger le formulaire et la liste des documents à fournir**

- site Géoportail (www.geoportail.gouv.fr)
> **pour situer un projet par rapport aux sites Natura 2000 du territoire**

- site internet dédié au site Natura 2000 "Petite Montagne du Jura" (www.petitemontagnedujura-n2000.fr)
> **pour prendre connaissance du DOCOB (plan de gestion) et connaître l'état initial du site (habitats, espèces, objectifs)**

- centre de ressources Natura 2000 (www.natura2000.fr)
> **pour consulter les Cahiers d'habitats Natura 2000 qui font état des connaissances pour chaque habitat et chaque espèce d'intérêt communautaire pour lesquels la France est concernée**

- auprès des animateurs du site Natura 2000 "Petite Montagne du Jura" (coordonnées au dos)
> **pour obtenir des informations sur les enjeux en présence dans la zone du projet, ses impacts potentiels, les recommandations à suivre**



Où déposer le formulaire d'évaluation d'incidences ?

Pour les activités déjà soumises à procédure (listes nationale et locale 1), l'évaluation d'incidences Natura 2000 est déposée au service de l'Etat ou à la collectivité qui instruit le dossier de procédure. Dans les autres cas, il est adressé à la DDT.